



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-89

Séance du 22 Décembre 2023

Date de convocation : 18/12/2023 L'an 2023, le 22 Décembre à 9h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 09/17

Administrateurs votants : 13/17

Présents : 9/17

Pouvoirs : 4/17

Excusés : 4/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme MAUDUIT et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme SERRA ; Mme BLET à M. BRUN et Mme LEVAVASSEUR à Mme MAUDUIT.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; M. PIERRE ; M. FLEISCH et Mme BECARD.

Tome 1 - N°23-89 - OBJET : Décision modificative n°4 – Budget EHPAD – Exercice 2023.

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que des écritures comptables, dans la section de fonctionnement, sont nécessaires pour régulariser l'EPRD 2023.

Fin octobre 2023, le CCAS a transmis auprès de la commission départementale d'examen des EHPAD et SAAD en difficultés financières un rapport détaillé sur les comptes de l'EPRD de l'EHPAD en rappelant la difficulté de faire face aux différentes hausses ou augmentations auxquelles il est soumis et parfois contraint.

Suite à ce rapport, la commission départementale d'examen des EHPAD et SAAD en difficultés financières, a retenu l'éligibilité du CCAS de Tours afin qu'il puisse bénéficier d'un soutien financier exceptionnel, à hauteur de 500.000 euros, afin d'accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions pour retour à une situation plus saine en EHPAD.

Pour information, au 30 Novembre 2023, par rapport à l'an dernier à la même période, l'EPRD de l'EHPAD du CCAS a enregistré des hausses conséquentes sur :

Les dépenses liées à l'exploitation courante : + 497 K€ (+24%), dont

Electricité	+ 132 K€ (+ 74%)
Chauffage	+ 116 K€ (+ 67%)
Blanchissage	+ 114 K€ (+ 27%)
Alimentation	+ 98 K€ (+ 16%)
Produits absorbants	+ 50 K€ (+ 78%)

Les dépenses afférentes au personnel : + 420 K€ (+ 3,3%)

Les dépenses afférentes à la structure : + 81 K€ (+ 245%) de frais financiers

En face de toutes ces dépenses, le tarif hébergement en 2023 n'a augmenté que de 3,2 % et au total, au 30 novembre 2023, les recettes n'ont augmenté que de 200 K€. Toutes ces dépenses non compensées par des recettes viennent inévitablement creuser le déficit qui se cumule avec celui de l'an dernier. Cette aide exceptionnelle d'un montant de 500 000 euros liée aux difficultés financières que rencontrent l'EHPAD depuis la crise COVID ne permettra pas d'équilibrer les comptes mais va néanmoins contenir le déficit prévisible. Il convient donc d'inscrire, selon le tableau ci-dessous, ce soutien exceptionnel par le biais de cette décision modificative, à l'EPRD 2023 de l'EHPAD.

La prime Ségur versée aux agents des EHPAD impacte toutes les sections tarifaires (hébergement, soins, dépendance). Or, la dotation de l'ARS qui comprend une compensation de la prime Ségur s'enregistre uniquement dans la section soin.

Il est proposé de pouvoir répartir via les mouvements d'ordre les primes dans la bonne section au prorata du chapitre 012 Charges de personnel de chaque section, comme le préconise la comptabilité.

ETAT PREVISIONNEL DES DEPENSES ET DES RECETTES (EPRD) 2023 EHPAD

	EPRD 2023	DMI	DM2	DM3	DM4	Budget 2023
CHARGES						
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	3 004 772,00 €	62 020,00 €	250,00 €	251 000,00 €	124 000,00 €	3 442 042,00 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	13 548 548,71 €	37 761,31 €	149 607,99 €	650 000,00 €	100 000,00 €	14 210 395,39 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)	1 708 312,50 €	700,00 €	64 706,20 €	5 500,00 €	2 400 000,00 €	4 179 218,70 €
Total des charges	18 261 633,21 €	24 958,69 €	214 564,19 €	906 500,00 €	2 424 000,00 €	21 831 656,09 €
PRODUITS						
GR1 (Produits de la tarification)	17 500 031,74 €	24 958,69 €	167 225,47 €	70 000,00 €	201 086,71 €	17 561 129,19 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)	553 400,00 €	- €	- €	740 700,00 €	274 913,29 €	1 019 186,71 €
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)	208 201,47 €	24 958,69 €	47 338,72 €	95 800,00 €	2 900 000,00 €	3 251 340,19 €
Total des produits	18 261 633,21 €	24 958,69 €	214 564,19 €	906 500,00 €	2 424 000,00 €	21 831 656,09 €
RESULTAT COMPTABLE	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	1 051 003,65 €					1 051 003,65 €
- Reprise sur provisions	208 201,47 €					208 201,47 €
- Quote part des subventions et fonds associatifs						
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	842 802,18 €	- €	- €	- €	- €	842 802,18 €
<i>(Taux de CAF en pourcentage des produits)</i>	<i>4,62%</i>					<i>3,86%</i>

FONCTIONNEMENT – Détail par article

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
Article	Herbergement	Dépendance	Soins	Herbergement	Dépendance	Soins	Total
<i>GR1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>							
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	81 900,00 €	35 100,00 €				177 486,51 €	177 486,51 €
606261 Protections, produits absorbants		7 000,00 €				378 573,22 €	378 573,22 €
Total Groupe 1	81 900,00 €	42 100,00 €	- €	- €	- €	201 086,71 €	201 086,71 €
<i>GR2 - Dépenses afférentes au personnel</i>							
64111 Remunération principale				476 000,00 €		201 086,71 €	274 913,29 €
Total Groupe 2	- 100 000,00 €			476 000,00 €		201 086,71 €	- 274 913,29 €
<i>GR3 - Dépenses afférentes à la structure</i>							
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (ordre)			2 400 000,00 €			800 000,00 €	2 400 000,00 €
Total Groupe 3	- €		2 400 000,00 €	1 257 900,00 €	842 100,00 €	800 000,00 €	2 900 000,00 €
Total Dépenses	- 18 100,00 €	42 100,00 €	2 400 000,00 €	781 900,00 €	842 100,00 €	800 000,00 €	2 424 000,00 €
<i>GR1 - Recettes afférentes à l'exploitation courante</i>							
7351123 Pôles d'activités et de soins adaptés	117 000,00 €						
7351128 Autres financements complémentaires	7 000,00 €						
Total Groupe 1	124 000,00 €						
<i>GR2 - Autres produits relatifs à l'exploitation</i>							
7488 Autres participations				457 900,00 €		42 100,00 €	
Total Groupe 2	- 100 000,00 €			457 900,00 €		42 100,00 €	500 000,00 €
<i>GR3 - Produits financiers et produits non encaissables</i>							
7718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (ordre)			2 400 000,00 €	800 000,00 €		800 000,00 €	2 400 000,00 €
Total Groupe 3			2 400 000,00 €	1 257 900,00 €	842 100,00 €	800 000,00 €	2 900 000,00 €
Total Recettes				781 900,00 €	842 100,00 €	800 000,00 €	2 424 000,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

Départ de Mme CABANNE à 9h48.

Arrivée de Mme Wanneroy à 9h50.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Directrice



Caroline MACIAG